



Centre  
Nautique  
de Lorient



## CHAMPIONNAT FLOTTE PARTAGEE LIGUE BRETAGNE DE VOILE 2024-2025

### 1. Organisation :

Les épreuves du Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne sont organisées par les Clubs de la Ligue Bretagne de voile. Ces épreuves sont inscrites au calendrier fédéral FFVoile, au grade 5A, et l'organisation du Championnat est coordonnée par la Ligue Bretagne de voile.

Les épreuves se courent en « flotte partagée » fournie par le club organisateur. L'arbitrage sera en arbitrage direct.

Le Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile s'inscrit dans un Championnat de Façade Atlantique. Il donne ainsi accès à la « Finale de Bassin Atlantique Flotte partagée ».

La coordination du Championnat Flotte partagée de la ligue Bretagne de voile est assurée par :

- Charles ANDRIEU: [charles-henri.andrieu@orange.fr](mailto:charles-henri.andrieu@orange.fr)
- Gaël BOUTTARD : [gael@snt-voile.org](mailto:gael@snt-voile.org)

### 2. Programmation et calendrier

#### 1. Programmation du Championnat régional flotte partagée 2024-2025 :

Le Championnat régional flotte partagée 2024-2025 se déroulera sur 4 étapes :

##### Etape 1 : C.N. LORIENT/ Samedi 07 / Dimanche 08 décembre 2024

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : C.N. LORIENT, Quay Eric TABARLY - Tél : 02 97 84 81 30
- Contact: Charles ANDRIEU - Tel : 06 19 65 41 86 – [charles-Henri.andrieu@orange.fr](mailto:charles-Henri.andrieu@orange.fr)

##### Etape 2 : C.N.St-CAST / dimanche 26 janvier

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : C.N.St-CAST - Tél : 02 96 41 86 42
- Contact: Maxime ROUSSEAU - Tel: 06 22 90 22 62 - [max.rousseau@hotmail.fr](mailto:max.rousseau@hotmail.fr)

##### Etape 3 : S.N. TRINITE-SUR-MER / Samedi 08 février 2025

- Types de bateaux : J70
- Club organisateur : S.N. TRINITE-SUR-MER, Môle Eric TABARLY -Tél : 02 97 55 73 48
- Contact : Gaël BOUTTARD - Tel : 06 58 56 83 85 - [gael@snt-voile.org](mailto:gael@snt-voile.org)

#### Etape 4 : S.N.B.St-MALO / Samedi 08 Mars 2025

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : S.N.B.St-MALO - Tél : 02 23 18 20 30
- Contact: Morgan RIBO - Tel: XX XX XX XX XX - [voilehabitable@snbsm.com](mailto:voilehabitable@snbsm.com)

#### Etape 5 : S.N.St-QUAY-PORTRIEUX / Samedi 22 /Dimanche 23 mars 2025

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : S.N.St-QUAY-PORTRIEUX – Tél : 02 40 42 32 11
- Contact: Eric BREZELLEC – Tél : 06.72.98.04.52- [contact@snsqp.com](mailto:contact@snsqp.com)

## 2. Finale de bassin Atlantique :

A l'issue du Championnat régional flotte partagée, une « Finale de bassin Atlantique » aura lieu à LORIENT. (C.N.Lorient : samedi 03 et dimanche 04 mai 2025).

Cette Finale de bassin réunira 12 équipages sélectionnés, issus des ligues Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Les 4 premiers équipages du « Championnat régional flotte partagée » seront sélectionnés pour participer à la « Finale de bassin Atlantique ».

## 3. Inscriptions au Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne

### 3.1 Nom d'équipage :

Chaque équipage s'inscrira au Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il faudra conserver pour l'ensemble des étapes du Championnat.

Les équipages seront classés au Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile sous leur « nom d'équipage ».

### 3.2 Composition d'équipage :

**Chaque équipage représente un club, ou un CDV, de la Ligue Bretagne de voile, qui est celui majoritairement représenté au sein de l'équipage, avec au moins deux représentants d'un même club ou d'un même C.D.V, de la ligue Bretagne de voile. Au moins 75% des membres de l'équipage doivent être licenciés dans un club ou un C.D.V de la Ligue Bretagne de voile.**

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles, mais **deux équipiers doivent demeurer inchangés sur l'ensemble du championnat et doivent tous les deux être licenciés dans le même club ou le même C.D.V, de la ligue Bretagne de voile**). Cependant, le nombre d'équipiers autorisés à bord sera précisé dans l'Avis de course.

L'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant ne pourra pas changer d'une étape à l'autre.

Tous les équipiers devront être à jour de leur licence FFVoile de l'année en cours.

### 3.3 Inscriptions :

Chacune des étapes sera annoncée par un « Avis de course ». Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs. Les inscriptions se feront directement auprès des clubs organisateurs d'Étapes, selon les modalités définies dans l'Avis de course et selon les points 3.3 et 3.5 du présent Règlement. La date de début des inscriptions est fixée au moins 1 mois avant la date de l'épreuve, ainsi les inscriptions débiteront, au plus tard :

Pour l'étape 1 : Le mardi 22 octobre 2024  
Pour l'étape 2 : Le lundi 25 novembre 2024  
Pour l'étape 3 : Le lundi 06 janvier 2025  
Pour l'étape 4 : Le lundi 03 février 2025  
Pour l'étape 5 : Le lundi 17 février 2025

Une inscription préalable ne sera pas considérée.

### 3.4 Droits d'inscription :

Le montant de l'inscription sera défini pour chaque Etape dans l'Avis de course.  
Le montant maximal ne devra pas excéder 200 euros par équipage/jour de régate.

### 3.5 Limitation du nombre de places :

Pour chaque étape, il y aura un nombre de places limité qui sera annoncé dans l'Avis de course.  
Afin de favoriser la diversité des clubs représentés et de développer l'esprit « interclubs » du Championnat, un certain nombre de places seront attribuées selon les modalités suivantes :

1. Club organisateur de l'étape :
  - a. 3 places de son choix\* si au moins 12 inscriptions possibles.
  - b. 2 places de son choix\* si 8 à 10 inscriptions possibles.
  - c. 1 place de son choix\* si 6 ou moins inscriptions possibles.  
\* : Equipages de club ou C.D.V de la Ligue Bretagne de voile
2. Clubs accueillant une étape du championnat de flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile (autre que l'organisateur de l'étape) :
  - a. 2 places si au moins 8 inscriptions possibles.
  - b. 1 place si 6 ou moins inscriptions possibles.
3. Si des places restent non attribuées après les deux premiers critères :
  - a. 2 places sont réservées pour chacun des autres clubs de la ligue désirant participer. La priorité sera dictée par l'ordre d'arrivée des demandes d'invitation.
  - b. 1 place est réservée à chaque CDV de la ligue. Ainsi chacun d'entre eux a la possibilité de constituer un équipage composé de multiples clubs de leur CDV. La priorité sera dictée par l'ordre d'arrivée des demandes d'invitation.
4. Après avoir respecté les 3 points ci-dessus, s'il reste des places à attribuer à la fin des préinscriptions, l'organisateur de l'étape pourra les attribuer, y compris en inscrivant des équipages « hors ligue », dont la priorité sera dictée par l'ordre d'arrivée des demandes d'invitation.

## 4. Classement du Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne

### 4.1 Classement de chaque étape :

Chacune des 4 étapes donnera lieu à son classement propre.

Un vainqueur sera désigné pour chaque étape et un classement général de l'étape sera établi.

A l'issue de chaque étape, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1<sup>er</sup>, 2 points pour le 2<sup>ème</sup>, etc.

Un équipage absent à une étape marquera le nombre de points correspondant au nombre total d'équipages classés au championnat + 1.

### 4.2 Classement général du Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne de voile :

Le classement général sera établi en additionnant les points des 4 meilleurs résultats sur 5 étapes pour chaque équipage.

En cas d'annulation d'étape(s), le classement général sera établi :

- en additionnant les points des 4 meilleurs résultats sur 4 étapes si 4 étapes sont courues,
- ou en additionnant les points des 3 étapes si seulement 3 étapes ont été courues
- ou en additionnant les points des 2 étapes si seulement 2 étapes ont été courues
- ou sur une seule étape si une seule étape a été courue.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait de la façon suivante :

-En divisant le meilleur résultat des ex aequo par le nombre de participants à l'étape.

Si l'égalité persiste, le départage se fera selon la section A8 des RCV.

#### 4.3 Sélection pour la « Finale de Bassin Atlantique » :

Les 4 premiers équipages du Championnat Flotte partagée Ligue Bretagne seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

En cas de désistement d'un équipage sélectionné, alors l'équipage classé 5è du Championnat sera repêché pour participer à la Finale de Bassin (et ainsi de suite en cas de plusieurs désistements, le nombre de places réservées pour la Ligue Bretagne de voile étant de 4 places).

#### 5. Règles applicables

Le Championnat Flotte partagée de la Ligue Bretagne de voile est régi par :

- les règles de course à la voile de World Sailing 2021-2024
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent Règlement du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire 2024-2025,
- les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.